

# PLAN D'AUDIT DE SURVEILLANCE QUALIOP1

Date de rédaction : 12/05/2026

Organisme audité Numéro de Déclaration d'Activité	2PF 53351206235
Référent qualité : <ul style="list-style-type: none"><li>Email</li><li>Téléphone</li></ul> Représentant de la direction (si différent)	Marie-Marcelle MENGUE florendyna@yahoo.fr 0768391390
Date de l'audit	vendredi 15 mai 2026
Durée de l'audit	1 jour(s)
Lieu de l'audit	
Position de l'auditeur	distanciel
Technologies de l'information et de la communication	Plateforme Noé, visioconférence avec partage d'écran
Type d'audit	Audit de surveillance
Catégorie(s) d'action au périmètre de certification	<input checked="" type="checkbox"/> Actions de formation <input type="checkbox"/> Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience <input type="checkbox"/> Bilans de compétence <input type="checkbox"/> Actions de formation par apprentissage
Référentiels	<ul style="list-style-type: none"><li>Décret n°2019-564 du 06 juin 2019</li><li>Décret n°2019-565 du 06 juin 2019</li><li>Arrêté du 06 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au Référentiel National Qualité</li><li>Décret n°2020-894 du 22 juillet 202 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté du 24 juillet 202 portant modification des arrêtés du 06 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au Référentiel National Qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs</li> <li>• Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation</li> <li>• Guide de lecture du Référentiel National Qualité, publié sur le site du Ministère du Travail dans sa version en vigueur</li> <li>• Programme de certification des OPAC de ICPF dans sa version en vigueur</li> <li>• Conditions Générales d'Utilisation des Services de ICPF</li> <li>• Charte graphique Qualiopi pour les utilisateurs et les garants</li> <li>• Charte d'usage de la marque de garantie qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences</li> <li>• Plan de communication du certifié ICPF</li> </ul>
Auditeur	Naoufal EL BOUMANI nelboumani@certif-icpf.org 0756327090

Horaires <sup>i</sup>	Objet	Chapitre référentiel	Présences souhaitées
9h00 – 9h15	Réunion d'ouverture	Rappel des objectifs de l'audit et confirmation du périmètre (consultation du BPF)	Représentant de la direction* <sup>ii</sup> Réfèrent qualité <sup>iii</sup>
	Eléments administratifs relatifs à l'activité de l'organisme	Liste Publique des Organismes de Formation (L.6351-7-1 du Code du Travail)	
	Bon usage de la marque Qualiopi Affichage et communication du certificat	Charte d'Usage Qualiopi Arrêté du 31 mai 2023	
	Bon usage des marques Cofrac et ICPF	CGUS de ICPF Plan de communication du certifié	
9h15 - 10h00	Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus	Critère 1 Indicateurs communs : 1 et 2 Indicateur spécifique OF CFA et VAE : 3	Réfèrent qualité
10h00 - 10h50	L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations	Critère 2 Indicateurs communs : 4, 5 et 6 Indicateurs spécifiques OF et CFA : 7 et 8	Réfèrent qualité
10h50 - 11h00	Pause pour transmission des éléments de preuve		
11h00 - 12h00	L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	Critère 3 Indicateurs communs : 9, 10, 11 et 12 Indicateur spécifique OF et CFA : 13 Indicateur spécifique OF CFA et VAE : 16	Réfèrent qualité
12h00 - 12h30	L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre	Critère 4 Indicateurs communs : 17, 18 et 19	Réfèrent qualité
12h30 - 13h30	Pause déjeuner		
13h30 - 14h00	La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations	Critère 5 Indicateurs communs : 21 et 22	Réfèrent qualité
14h00 - 15h15	L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel	Critère 6 Indicateurs communs : 23, 24, 25, 26 et 27 Indicateur spécifique OF et CFA : 28	Réfèrent qualité

15h15 - 16h00	Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées	Critère 7 Indicateurs communs : 30, 31 et 32	Référent qualité
16h00 - 16h10	Pause pour transmission des éléments de preuve		
16h10 - 16h30	Préparation de la réunion de clôture		Auditeur seul
16h30 - 17h00	Réunion de clôture		Représentant de la direction Référent qualité

Conformément au programme de certification en vigueur :

- L'organisme candidat s'engage à mettre à disposition de l'auditeur tous les éléments de preuves demandés permettant d'attester de la conformité au référentiel.
- Si l'option dossier de certification sur Noé a été retenue, il s'engage à mettre à disposition tous les éléments de preuve demandés, même ceux qui n'auraient pas été saisis préalablement sur la plateforme.
- L'auditeur prend connaissance de tous les éléments durant l'audit, avec son interlocuteur et les personnes désignées sur le lieu déterminé.
- L'audit à distance est réalisé en utilisant la plateforme Noé, par téléphone ou visio-conférence. Dans ce cas, l'auditeur prend connaissance de tous les éléments sur la plateforme Noé, par partage d'écran ou à défaut par réception de pièce jointe par mail.
- L'auditeur effectue des constats d'audit et les enregistre sur la plateforme Noé. L'absence de présentation de preuve durant l'audit fera l'objet d'une non-conformité.

**Pour information :**

1. Les horaires sont définis à titre indicatif et susceptibles d'aménagement
2. Représentant de la direction : il a la responsabilité de l'activité auditée par mandat social ou délégation
3. Référent qualité : interlocuteur de l'auditeur, il maîtrise la démonstration de la conformité du dispositif au référentiel

**Besoin d'aide ?**

- Demandez-nous sur le service client
- Ou appelez-nous au 01 82 83 56 40

---

i Les horaires sont définis à titre indicatifs et susceptibles d'aménagement.

ii Représentant de la direction : il a la responsabilité de l'activité auditée par mandat social ou délégation.

iii Référent qualité : interlocuteur principal de l'auditeur, il maîtrise la démonstration de la conformité du dispositif au référentiel.